

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 57320 du 16 août 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ1912722S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 88840 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828664S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} septembre 2019 :

Tingault Christophe NIGEND : 115 331 NLS : 5 189 990

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} septembre 2019 :

Mariette Laurence NIGEND : 153 647 NLS : 8 015 856

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} septembre 2019 :

Péault François NIGEND : 125 240 NLS : 5 279 765

Derome Michel NIGEND : 124 772 NLS : 5 270 666

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 août 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, adjoint au directeur
des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
A. BROWAËYS